

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1253

16 mai 2014

### SOMMAIRE

3nity Global .....	60128	HECF UK 1 S.à r.l. ....	60103
ABF Hyde Park Investments S.à r.l. ....	60133	Heiderscheid-Strotz S.à r.l. ....	60104
Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l. .....	60136	Heli-Stee .....	60101
ASSOR (Lux) S.A. ....	60139	Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l. ....	60100
Athena Capital S.à r.l. ....	60124	Heritage European Investments, S.A. ....	60101
CED Group II S.à r.l. ....	60107	H&F Luxembourg 1 S.à r.l. ....	60107
Espace Zen S.A. ....	60143	HG (Luxembourg) S.à r.l. ....	60104
FEV S.A. ....	60098	Hilonex S.à r.l. ....	60104
Finefra S.A. ....	60098	Holdings Invest S.C. ....	60101
Finpadana International S.A. ....	60098	H.R.P. International S.A. ....	60100
Fintecno S.A. ....	60099	I.D. Associates S.à r.l. ....	60103
FPV Invest S.A. ....	60098	IHS EMEA Holding S.à r.l. ....	60105
Freeland SA .....	60099	IHS EMEA Holding S.à r.l. ....	60106
Geoluc S.A. ....	60099	IHS Luxembourg S.à r.l. ....	60106
Gestador S.A. ....	60099	IHS Luxembourg S.à r.l. ....	60106
GNS Luxembourg .....	60101	Immeuble du Pêcheur AG .....	60104
Gope s.à r.l. ....	60099	International Manag' Men S.à r.l. ....	60105
H2O Land S.à r.l. ....	60102	International Télécommunications Know How S.A., en abrégé I.T.K.H. S.A. ....	60105
Hauck & Aufhäuser Alternative Invest- ment Services S.A. ....	60100	JBS Global Luxembourg S.à r.l. ....	60105
Hauck & Aufhäuser Investment Gesell- schaft S.A. ....	60100	Kicheconcept S. à r.l. ....	60106
HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l. ....	60102	LASCA, Luxembourg Assistance Consult- ing Agency, S.à r.l. ....	60104
HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l. ....	60102	Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l. .....	60144
HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l. ....	60102	Maison du Fumeur S.à r.l. ....	60144
HECF Schlossstrasse 20 S.à r.l. ....	60103	Toiture Générale Nilles & Fils S.à r.l. ....	60131

**Finefra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 89.862.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 mars 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, présidente du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE et Mme Mariateresa BATTAGLIA, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour FINEFRA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014039436/17.

(140045497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Finpadana International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 47.468.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039438/9.

(140045704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**FEV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 134.381.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'administrateur prises en date du 24 février 2014*

L'administrateur décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Il prenne note qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle de Mr. François Georges sera la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2014.

FEV S.A.

Référence de publication: 2014039428/15.

(140045205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**FPV Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 137.141.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 10 juin 2013*

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour FPV INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2014039440/13.

(140045899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Fintecno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 83.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039439/9.

(140045120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Freeland SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 61.408.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039443/11.

(140045282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Geoluc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 147.357.

En date du 17 mars 2014, l'actionnaire unique de la société décide de transférer le siège de la société du numéro 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette au numéro 38, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039453/11.

(140045650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Gestador S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 18.014.

**EXTRAIT**

Il résulte du Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenu en date du 17 mars 2014 au siège social que:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, conformément à l'article 22 (1) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, et que son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014039454/14.

(140045479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Gope s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 27, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 41.026.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039460/9.

(140045556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.436.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039467/10.

(140045939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

*Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 17. März 2014 in Munsbach stattfand:*

Die Generalversammlung stimmt dem Vorschlag des Verwaltungsrats zu, Ernst & Young S.A. als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2014 zu benennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18.03.2014.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc Kriegsmann / Mario Warny

Référence de publication: 2014039466/14.

(140045291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**H.R.P. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.658.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 13 mai 2013 tenue extraordinairement le 12 juillet 2013:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et Mr Remo PERNA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour HRP INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014039463/16.

(140045230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 31.093.

*Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 17. März 2014 in Munsbach stattfand:*

Die Generalversammlung stimmt dem Vorschlag des Aufsichtsrats zu, Ernst & Young S.A., Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2014 zu benennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18.03.2014.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Achim Welschoff / Stefan Schneider

Référence de publication: 2014039472/14.

(140045289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**GNS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.634.

Veuillez prendre note:

De la modification du nom du Gérant de type A:

- Monsieur Cristiano Carvalho Leal de Miranda Barros, ayant pour adresse professionnelle au 17385, 80<sup>th</sup> Avenue North, USA - 55311 Maple Grove.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

*Gérant de type B*

Référence de publication: 2014039459/15.

(140045679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Heritage European Investments, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.219.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 février 2014 que Sabrina COLANTONIO, née le 13 mars 1982 à Thionville, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommée administrateur B de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2014, en remplacement de Monsieur Frédéric GARDEUR, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

*Pour HERITAGE EUROPEAN INVESTMENTS S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014039468/16.

(140045589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Heli-Stee, Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.907.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2014039480/14.

(140045830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Holdings Invest S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.247.

Les Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039486/9.

(140045467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 885.700,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.748.

*Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 12 mars 2014*

L'Associé Unique de HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Mark Houston en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014;

- De nommer:

\* Monsieur Damian Pons, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014039474/18.

(140045164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 821.900,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.005.

*Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 12 mars 2014*

L'Associé Unique de HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Mark Houston en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014;

- De nommer:

\* Monsieur Damian Pons, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l.

Référence de publication: 2014039475/18.

(140045163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**H2O Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 64.766.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039487/9.

(140045425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 658.600,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.632.

*Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 12 mars 2014*

L'Associé Unique de HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Mark Houston en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014;

- De nommer:

\* Monsieur Damian Pons, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2014039476/18.

(140045162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**I.D. Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 175.067.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039488/9.

(140045717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**HECF Schlossstrasse 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.691.

---

*Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 12 mars 2014*

L'Associé Unique de HECF Schlossstrasse 20 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Mark Houston en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014;

- De nommer:

\* Monsieur Damian Pons, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

HECF Schlossstrasse 20 S.à r.l.

Référence de publication: 2014039477/18.

(140045767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**HECF UK 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.115.

---

*Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 12 mars 2014*

L'Associé Unique de HECF UK 1 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Mark Houston en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014;

- De nommer:

\* Monsieur Damian Pons, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

HECF UK 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014039478/18.

(140045136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Heiderscheid-Strotz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 151.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039479/10.

(140045192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**HG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 77.952.

Les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014039481/11.

(140045516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Hilonex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 180.865.

Les statuts coordonnés au 5 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2014039482/11.

(140045437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Immeuble du Pêcheur AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 121, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 97.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014039500/10.

(140045948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**LASCA, Luxembourg Assistance Consulting Agency, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.370.

*Extrait de la résolution de l'unique associé du 17 mars 2014*

En date du 17 mars 2014, l'associé unique de la société décide de transférer le siège de la société du numéro 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette au numéro 38, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039553/12.

(140045649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---



**International Télécommunications Know How S.A., en abrégé I.T.K.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8279 Holzem, 2B, rue Neiewee.

R.C.S. Luxembourg B 68.342.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039495/14.

(140045953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**International Manag' Men S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 76.641.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039494/14.

(140045790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**IHS EMEA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.902.

**EXTRAIT**

Par résolution prise en date du 13 Mars 2014, l'associé unique de la Société décide de nommer Madame Helen Michelle Coulthard, né à Wimbledon (Royaume-Uni), le 28 novembre 1975, demeurant à Willoughby Road, Bracknell, Berkshire, RG12 8FB (Royaume-Uni), en sa qualité de nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014039496/15.

(140045854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**JBS Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.209.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2014039519/11.

(140045755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**IHS EMEA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 171.902.

## EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, monsieur Simon Dunlop, gérant de catégorie A de la Société, réside désormais au 9 Wentworth Dene, Weybridge, KT13 9AJ (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014039497/14.

(140045854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**IHS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.004,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 171.974.

## EXTRAIT

Par résolution prise en date du 13 Mars 2014, l'associé unique de la Société décide de nommer Madame Helen Michelle Coulthard, né à Wimbledon (Royaume-Uni), le 28 novembre 1975, demeurant à Willoughby Road, Bracknell, Berkshire, RG12 8FB (Royaume-Uni), en sa qualité de nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014039498/15.

(140045548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**IHS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.004,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 171.974.

## EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, monsieur Simon Dunlop, gérant de catégorie A de la Société, réside désormais au 9 Wentworth Dene, Weybridge, KT13 9AJ (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014039499/14.

(140045548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**Kicheconcept S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 128.887.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Signature*

Référence de publication: 2014039523/11.

(140045776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**H&F Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 134.103.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039465/10.

(140045843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**CED Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.632.

In the year two thousand and fourteenth, on the tenth day of February,

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared

Polish Enterprise Fund VI, L.P., acting through its general partner Polish Enterprise Investors VI GP, Ltd, a limited company incorporated under the laws of Cayman Islands, with registered office at Uglan House, South Church Street, KY- George Town, Grand Cayman, registered with the Trade Register of Cayman Islands under number MC-17845, hereafter referred to as the "Sole Shareholder";

hereby represented by Mrs Magdalena Staniczek, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 January 2014, The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder declared holding all the shares in CED Group II S.à r.l a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of the undersigned notary on 7 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3178 of 13 December 2013, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Company Register under number B 181632 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles of Association") have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To create six (6) new classes of shares to be denominated class A shares (the "Class A Shares"), class B shares (the "Class B Shares"), class C shares (the "Class C Shares"), class D shares (the "Class D Shares"), class E shares (the "Class E Shares") and class F shares (the "Class F Shares") having the rights set out in the Articles of Association and to convert the existing five hundred shares (500) shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each into five hundred Class A Shares having the same rights as set out in the Articles of Association;

2. To increase the Company's share capital by an amount of one million two hundred thirty-eight thousand three hundred fifty euro (EUR 1,238,350.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to one million two hundred fifty thousand eight hundred fifty euro (EUR 1,250,850.-) by the issue of thirty-two thousand six hundred thirty-eight (32,638) new Class A Shares, seven thousand two hundred ninety-six (7,296) new Class B Shares, six thousand (6,000) new Class C Shares, two thousand (2,000) new Class D Shares, one thousand seventy-six (1,076) new Class E Shares, five hundred twenty-four (524) new Class F Shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each and, having the rights described in the Articles of Association.

3. To accept the payment and the subscription of the new shares by way of contribution in kind consisting in all the shares of CED Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with a share capital of EUR 1,238,350 and registered with the Luxembourg Company Register under number B 141 278;

4. To decrease the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) so as to reduce it from its current amount of one million two hundred fifty thousand eight hundred fifty euro (EUR 1,250,850.-) to one million two hundred thirty-eight thousand three hundred fifty euro (EUR 1,238,350.-) by the redemption and cancellation of five hundred (500) Class A Shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each and to pay the redemption price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to Polish Enterprise Fund VI, L.P..

5. To amend and fully restate the articles of association of the Company so as to reflect, among others, the resolutions to be adopted under the preceding items;

6. To amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shares register of the Company;

7. Miscellaneous.

has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to create six (6) new classes of shares to be denominated class A shares (the "Class A Shares"), class B shares (the "Class B Shares"), class C shares (the "Class C Shares"), class D shares (the "Class D Shares"), class E shares (the "Class E Shares") and class F shares (the "Class F Shares") having the rights set out in the Articles of Association as fully redrafted hereafter and to convert the existing five hundred shares (500) shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, into five hundred (500) Class A Shares having the same rights as set out in the Articles of Association as fully redrafted hereafter.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million two hundred thirty-eight thousand three hundred fifty euro (EUR 1,238,350.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to one million two hundred fifty thousand eight hundred fifty euro (EUR 1,250,850.-) by the issue of thirty-two thousand six hundred thirty-eight (32,638) new Class A Shares, seven thousand two hundred ninety-six (7,296) new Class B Shares, six thousand (6,000) new Class C Shares, two thousand (2,000) new Class D Shares, one thousand seventy-six (1,076) new Class E Shares, five hundred twenty-four (524) new Class F Shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each and having the rights described in the Articles of Association as fully redrafted hereafter and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to approve and accept the following subscription and payment for the newly issued shares as set out below:

*Intervention - Subscription - Payment*

1. The Sole Shareholder (the "Subscriber 1"), represented as stated above,

declared to subscribe to 32,638 (thirty-two thousand six hundred and thirty-eight) new Class A Shares, with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new shares by means of a contribution in kind consisting of 32,638 (thirty-two thousand six hundred and thirty-eight) ordinary shares of class A with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each held by Subscriber 1 in CED Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with a share capital of EUR 1,238,350 and registered with the Luxembourg Company Register under number B 141 278 ("CED Group") (the "Contribution in Kind 1").

The Subscriber 1, represented as stated above, declared that it is the sole beneficiary and the full owner of the Contribution in Kind 1 and that there exist no impediments nor encumbrances to the transfer of the Contribution in Kind 1 to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind 1 has been certified at eight hundred fifteen thousand nine hundred fifty euro (EUR 815,950.-) in a contribution agreement entered into, inter alia, the Company and the Subscriber 1 signed by the representatives of the Company. A copy of the contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. GKFF Ventures I, LLC, a limited liability company, with registered office at 6733, S. Yale, USA-OK 74136 Tulsa, ("Subscriber 2"),

hereby represented by Magdalena Staniczek, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 7 February 2014,

declared to subscribe to seven thousand two hundred ninety-six (7,296) new Class B Shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for such new shares by means of a contribution in kind consisting of seven thousand two hundred ninety-six (7,296) ordinary shares of class B with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each held by Subscriber 2 in CED Group (the "Contribution in Kind 2").

The Subscriber 2, represented as stated above, declared that it is the sole beneficiary and the full owner of the Contribution in Kind 2 and that there exist no impediments nor encumbrances to the transfer of the Contribution in Kind 2 to the Company.

The Subscriber 2, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind 2 has been certified at one hundred eighty-two thousand four hundred euro (EUR 182,400.-) in a contribution agreement entered into, inter alia, the Company and the Subscriber 2 signed by the representatives of the Company. A copy of the contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

3. Partners Group Access 108 L.P., a limited partnership, with registered office at Lothian Road, Festival Square, GB-EH3 9WJ Edinbourg, ("Subscriber 3"),

hereby represented by Magdalena Staniczek, attorney-at-law, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 31 January 2014,

declared to subscribe to six thousand (6,000) new Class C Shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new shares by means of a contribution in kind consisting of six thousand (6,000) ordinary shares of class C with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each held by Subscriber 3 in CED Group (the "Contribution in Kind 3").

The Subscriber 3, represented as stated above, declared that it is the sole beneficiary and the full owner of the Contribution in Kind 3 and that there exist no impediments nor encumbrances to the transfer of the Contribution in Kind 3 to the Company.

The Subscriber 3, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind 3 has been certified at one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) in a contribution agreement entered into, inter alia, the Company and the Subscriber 3 signed by the representatives of the Company. A copy of the contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

4. LGT Capital Invest (SC2) Limited, an exempted limited company incorporated under the laws of Cayman Islands, with registered office at 227, Elgin Avenue, bâtiment UBS House, KY-KY1-1103 George Town (the "Subscriber 4"),

hereby represented by Magdalena Staniczek, attorney-at-law, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 5 February 2014,

declared to subscribe to two thousand (2,000) new Class D Shares, with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new shares by means a contribution in kind consisting of two thousand (2,000) ordinary shares of class D with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each held by Subscriber 4 in CED Group (the "Contribution in Kind 4");

The Subscriber 4, represented as stated above, declared that it is the sole beneficiary and the full owner of the Contribution in Kind 4 and that there exist no impediments nor encumbrances to the transfer of the Contribution in Kind 4 to the Company.

The Subscriber 4, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind 4 has been certified at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) in a contribution agreement entered into, inter alia, the Company and the Subscriber 1 signed by the representatives of the Company. A copy of the contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

5. Alpha CEE II L.P. a limited partnership with registered office at Fourth Floor, One Capital Place, KY-KY1-1103 Grand Cayman ("Subscriber 5"),

hereby represented by Magdalena Staniczek, attorney-at-law, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 30 January 2014,

declared to subscribe to one thousand seventy-six (1,076) new Class E Shares, with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new shares by means a contribution in kind consisting of one thousand seventy-six (1,076) ordinary shares of class E with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each held by Subscriber 5 in CED Group (the "Contribution in Kind 5");

The Subscriber 5, represented as stated above, declared that it is the sole beneficiary and the full owner of the Contribution in Kind 5 and that there exist no impediments nor encumbrances to the transfer of the Contribution in Kind 5 to the Company.

The Subscriber 5, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind 5 has been certified at twenty-six thousand nine hundred euro (EUR 26,900.-) in a contribution agreement entered into, inter alia, the Company and the Subscriber 1 signed by the representatives of the Company. A copy of the contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

6. Alpha CEE II (INS) L.P., a limited partnership with registered office at Fourth Floor, One Capital Place, KY-KY1-1103 Grand Cayman ("Subscriber 6"),

hereby represented by Magdalena Staniczek, attorney-at-law, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 30 January 2014,

declared to subscribe to five hundred twenty-four (524) new Class F Shares, with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new shares by means a contribution in kind consisting of five hundred twenty-four (524) ordinary shares of class F with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each held by Subscriber 6 in CED Group (the "Contribution in Kind 6");

The Subscriber 6, represented as stated above, declared that it is the sole beneficiary and the full owner of the Contribution in Kind 6 and that there exist no impediments nor encumbrances to the transfer of the Contribution in Kind 6 to the Company.

The Subscriber 6, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind 6 has been certified at thirteen thousand one hundred euro (EUR 13,100.-) in a contribution agreement entered into, inter alia, the Company and the Subscriber 1 signed by the representatives of the Company. A copy of the contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Further to the above contributions, the Subscriber 2, the Subscriber 3, the Subscriber 4, the Subscriber 5 and the Subscriber 6 join the meeting as shareholders and are referred to, together with the Sole Shareholder, as the Shareholders.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to decrease the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) so as to reduce it from its current amount of one million two hundred fifty thousand eight hundred fifty euro (EUR 1,250,850.-) to one million two hundred thirty-eight thousand three hundred fifty euro (EUR 1,238,350.-) by the redemption and cancellation of five hundred (500) Class A Shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each and to pay the redemption price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to Polish Enterprise Fund VI, L.P.

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolved to amend and fully restate the Articles of Association of the Company which shall forthwith read as follows:

### **Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "CED Group II S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.



The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a license.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

## Part II. Share capital and shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one million two hundred thirty-eight thousand three hundred fifty euro (EUR1,238,350.-) divided into thirty-two thousand six hundred thirty-eight (32,638) class A shares (the "Class A Shares"), seven thousand two hundred ninety-six (7,296) class B shares (the "Class B Shares"), six thousand (6,000) class C shares (the "Class C Shares"), two thousand (2,000) class D shares (the "Class D Shares"), one thousand seventy-six (1,076) class E shares (the "Class E Shares"), five hundred twenty-four (524) class F shares, with a par value of twenty five euro (EUR 25) each. Any reference made hereinafter to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all the above classes of shares ("Shares") depending on the context and as applicable.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred as follows:

Any share premium paid in respect of the Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class A Shares Premium Account") of the Company. Any share premium paid in respect of the Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class B Shares Premium Account") of the Company. Any share premium paid in respect of the Class C Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class C Shares Premium Account") of the Company. Any share premium paid in respect of the Class D Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class D Shares Premium Account") of the Company. Any share premium paid in respect of the Class E Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class E Shares Premium Account") of the Company. Any share premium paid in respect of the Class F Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class F Shares Premium Account") of the Company.

The Class A Shares Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class A Shares, subject to the Articles.

The Class B Shares Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class B Shares, subject to the Articles.

The Class C Shares Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class C Shares, subject to the Articles.

The Class D Shares Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class D Shares, subject to the Articles.

The Class E Shares Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class E Shares, subject to the Articles.

The Class F Shares Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class F Shares, subject to the Articles.

**Art. 6. Shares.** All Shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only (1) with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer (2) subject to the provisions of any shareholders' agreement as may be entered by and between the Company and the shareholders from time to time (the "Shareholder's Agreement"); and (3) the consent of all the holder(s) of Class A Shares where applicable pursuant to the aforementioned Shareholders' Agreement. In case of death of a shareholder, the Shares transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving shareholders.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of Shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

### Part III. Management, The board of managers and auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by two or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Managers"). The Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers") composed of two classes of managers (respectively the "Class A Managers" and the "Class B Managers").

The Managers shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders. The holder(s) of the Class A Shares shall have the right to determine the total number of managers of the Board of Managers, to designate the managers for appointment and removal by the general meeting of shareholders. The holder(s) of the Class B to F Shares shall jointly have the right to have one observer present at all formally convened meetings of the Board of Managers. Such observer shall have access to all decisions or resolution of the Board of Managers, including resolution adopted by way of telephone, video conference, by any other means of communication or by way of circular resolutions without any right to vote or participate in the deliberations.

Even after the end of their term of office, the Managers shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice, which, in principle, is in Luxembourg.

The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers ("Managers Circular Resolutions") is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole



shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

The following decisions of the Board of Managers shall require the prior written approval of the general meeting of shareholders resolving at unanimity:

- any material change to the business of the Company, CED Group S.à r.l. and Kofola S.A., a joint stock company incorporated under Polish law (spółka akcyjna), with its registered office at Wschodnia Street 5, 99-300 Kutno, Poland entered into the register of entrepreneurs kept by the District Court (Sad Rejonowy) in Lodz, XXth Commercial Division of the National Court Register under KRS no. 134518 ("Kofola");
- the winding up of the subsidiaries of the Company or Kofola and the commencement of their liquidation.

The decision of the Board of Managers to approve a capital increase of any of its subsidiaries shall require the prior written approval of the shareholder holding Class A Shares.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the second Wednesday of June, of each year at 15h00 CET.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of Shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital. Any resolution to approve a capital increase of the Company shall in addition require the approval of the shareholder of Class A Shares.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

## Part V. Financial year and allocation of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act

and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

#### **Part VI. Dissolution and liquidation**

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to an unanimous decision of the general meeting of shareholders.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

#### **Part VII. Applicable law**

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

##### *Sixth resolution*

The Shareholders resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes following the resolutions above with power given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shares register of the Company.

##### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3.000).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de février,  
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu

Polish Enterprise Fund VI, L.P., agissant par son general partner Polish Enterprise Investors VI GP, Ltd, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, KY- George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du Trade Register of Cayman Islands sous le numéro MC-17845, ci-après désigné comme l'"Associé Unique";

représentée par Magdalena Staniczek, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 janvier 2014,

Ladite procuration devra être annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a déclaré détenir toutes les parts sociales dans CED Group II S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné le 7 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3178 du 13 décembre 2013, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.632 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique, dûment représenté, ayant déclaré être pleinement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. De créer six (6) nouvelles classes de parts sociales dénommées les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E") et les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F") ayant les droits indiqués dans les Statuts et de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A ayant les mêmes droits comme indiqué dans les Statuts;

2. D'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million deux cent trente-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 1.238.350,-) afin de la porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un million deux cent cinquante mille huit cent cinquante euros (EUR 1.250.850,-) par l'émission de trente-deux mille six cent trente-huit (32.638) nouvelles Parts Sociales de Classe A, sept mille deux cent quatre-vingt-seize (7.296) nouvelles Parts Sociales de Classe B, six mille (6.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C, deux mille (2.000) nouvelles Parts Sociales de Classe D, mille soixante-seize (1.076) nouvelles Parts Sociales de Classe E et cinq cent vingt-quatre (524) nouvelles Parts Sociales de Classe F ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les droits indiqués dans les Statuts.

3. D'accepter le paiement et la souscription des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature consistant en toutes les parts sociales de CED Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec un capital social de EUR 1.238.350 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 278;

4. De réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille huit cent cinquante euros (EUR 1.250.850,-) à un montant de un million deux cent trente-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 1.238.350,-) par le rachat et l'annulation de cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et payer le prix de rachat de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à Polish Entreprise Fund VI, L.P.;

5. De modifier et pleinement refondre les statuts de la Société afin de refléter, entre autres, les résolutions à adopter sous les points précédents;

6. De modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir donné à tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises au registre des parts sociales de la Société;

7. Divers.

a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a résolu de créer six (6) nouvelles classes des parts sociales dénommées les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E") et les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F") ayant les droits indiqués dans les Statuts et de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A ayant les mêmes droits comme indiqué dans les Statuts comme pleinement refondus ci-après.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique a résolu d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent trente-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 1.238.350,-) afin de la porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un million deux cent cinquante mille huit cent cinquante euros (EUR 1.250.850,-) par l'émission de trente-deux mille six cent trente-huit (32.638) nouvelles Parts Sociales de Classe A, sept mille deux cent quatre-vingt-seize (7.296) nouvelles Parts Sociales de Classe B, six mille (6.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C, deux mille (2.000) nouvelles Parts Sociales de Classe D, mille soixante-seize (1.076) nouvelles Parts Sociales de Classe E et cinq cent vingt-quatre (524) nouvelles Parts Sociales de Classe F ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les droits indiqués dans les Statuts comme entièrement refondus ci-après et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation du capital proposée.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a résolu d'approuver la souscription suivante et paiement pour les parts sociales nouvellement émises comme décrit ci-dessous:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

1. L'Associé Unique (le "Souscripteur 1"), représenté comme indiqué ci-dessus,

a déclaré de souscrire aux trente-deux mille six cent trente-huit (32.638) nouvelles Parts Sociales de Classe A, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et d'effectuer un paiement intégral pour des telles parts sociales de trente-deux mille six cent trente-huit euro (EUR 32.638,-) par un apport en nature consistant en trente-deux mille six cent trente-huit (32.638,-) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par le Souscripteur 1 dans CED Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec un capital social de EUR 1.238.350 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 278 ("CED Group") (l'"Apport en Nature 1").

Le Souscripteur 1, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré être le seul bénéficiaire et plein propriétaire de l'apport en Nature 1 et qu'il n'existe pas de charges ni de restrictions concernant le transfert de l'Apport en Nature 1 à la Société.

L'Associé Unique, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare en outre que la valeur de l'Apport en Nature 1 a été certifiée à huit cent quinze mille neuf cent cinquante euro (EUR 815.950,-) dans un contrat d'apport conclu entre autres entre la Société et le Souscripteur 1, signé par les représentants de la Société. Une copie du contrat d'apport, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

2. GKFF Ventures I, LLC, une société à responsabilité limitée (a limited liability company), ayant le siège social au 6733, S. Yale, USA-OK 74136 Tulsa, ("Souscripteur 2"),

représentée par Magdalena Staniczek, avocat, résident à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 février 2014,

a déclaré de souscrire aux sept mille deux cent quatre-vingt-seize (7.296) nouvelles Parts Sociales de Classe B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et d'effectuer un paiement intégral pour des telles parts sociales par un apport en nature consistant en sept mille deux cent quatre-vingt-seize (7.296) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par le Souscripteur 2 dans CED Group (l'"Apport en Nature 2").

Le Souscripteur 2, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré être le seul bénéficiaire et plein propriétaire de l'apport en Nature 2 et qu'il n'existe pas de charges ni de restrictions concernant le transfert de l'Apport en Nature 2 à la Société.

Le Souscripteur 2, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare en outre que la valeur de l'Apport en Nature 2 a été certifiée à cent quatre-vingt-deux mille quatre cent euro (EUR 182.400,-) dans un contrat d'apport conclu entre autres entre la Société et le Souscripteur 2 signé par les représentants de la Société. Une copie du contrat d'apport, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

3. Partners Group Access 108 L.P., une limited partnership, ayant son siège social au Lothian Road, Festival Square, GB- EH3 9WJ Edinbourg, ("Souscripteur 3"),

représentée par Magdalena Staniczek, avocat, résident à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 janvier 2014,

a déclaré de souscrire aux six mille (6.000) nouvelles Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et d'effectuer un paiement intégral pour des telles parts sociales par un apport en nature consistant en six mille (6.000) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par le Souscripteur 2 dans CED Group (l'"Apport en Nature 3").

Le Souscripteur 3, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré être le seul bénéficiaire et plein propriétaire de l'apport en Nature 3 et qu'il n'existe pas de charges ni de restrictions concernant le transfert de l'Apport en Nature 3 à la Société.

Le Souscripteur 3, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare en outre que la valeur de l'Apport en Nature 3 a été certifiée à cent cinquante mille euro (EUR 150.000,-) dans un contrat d'apport conclu entre autres entre la Société et le Souscripteur 3 signé par les représentants de la Société. Une copie du contrat d'apport, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

4. LGT Capital Invest (SC2) Limited, une exempted limited company constituée sous les lois des Iles Caiman, ayant son siège social au 227, Elgin Avenue, bâtiment UBS House, KY-KY1-1103 George Town (le "Souscripteur 4"),

représentée par Magdalena Staniczek, avocat, résident à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 février 2014,

a déclaré de souscrire aux deux mille (2.000) nouvelles Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et d'effectuer un paiement intégral pour des telles parts sociales par un apport en nature consistant en deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par le Souscripteur 4 dans CED Group (l'"Apport en Nature 4");

Le Souscripteur 4, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré être le seul bénéficiaire et plein propriétaire de l'apport en Nature 4 et qu'il n'existe pas de charges ni de restrictions concernant le transfert de l'Apport en Nature 4 à la Société.



Le Souscripteur 4, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare en outre que la valeur de l'Apport en Nature 4 a été certifiée à cinquante mille euro (EUR 50.000,-) dans un contrat d'apport conclu entre autres entre la Société et le Souscripteur 4 signé par les représentants de la Société. Une copie du contrat d'apport, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

5. Alpha CEE II L.P. une limited partnership ayant son siège social au Fourth Floor, One Capital Place, KY-KY1-1103 Grand Cayman ("Souscripteur 5"),

représentée par Magdalena Staniczek, avocat, résident à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 janvier 2014,

a déclaré de souscrire à mille soixante-seize (1.076) nouvelles Parts Sociales de Classe E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et d'effectuer un paiement intégral pour des telles parts sociales par un apport en nature consistant en mille soixante-seize (1.076) parts sociales ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par le Souscripteur 5 dans CED Group (l'"Apport en Nature 5");

Le Souscripteur 5, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré être le seul bénéficiaire et plein propriétaire de l'apport en Nature 5 et qu'il n'existe pas de charges ni de restrictions concernant le transfert de l'Apport en Nature 5 à la Société.

Le Souscripteur 5, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare en outre que la valeur de l'Apport en Nature 5 a été certifiée à vingt-six mille neuf cents euro (EUR 26.900,-) dans un contrat d'apport conclu entre autres entre la Société et le Souscripteur 5 signé par les représentants de la Société. Une copie du contrat d'apport, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

6. Alpha CEE II (INS) L.P., une limited partnership ayant son siège social au Fourth Floor, One Capital Place, KY-KY1-1103 Grand Cayman ("Souscripteur 6"),

représentée par Magdalena Staniczek, avocat, résident à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 janvier 2014,

a déclaré de souscrire aux cinq cent vingt-quatre (524) nouvelles Parts Sociales de Classe F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et d'effectuer un paiement intégral pour des telles parts sociales par un apport en nature consistant en cinq cent vingt-quatre (524) parts sociales ordinaires de classe F ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par le Souscripteur 6 dans CED Group (l'"Apport en Nature 6");

Le Souscripteur 6, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré être le seul bénéficiaire et plein propriétaire de l'apport en Nature 6 et qu'il n'existe pas de charges ni de restrictions concernant le transfert de l'Apport en Nature 6 à la Société.

Le Souscripteur 6, agissant par son mandataire dûment désigné, déclare en outre que la valeur de l'Apport en Nature 6 a été certifiée à treize mille cent euro (EUR 13.100,-) dans un contrat d'apport conclu entre autres entre la Société et le Souscripteur 6 signé par les représentants de la Société. Une copie du contrat d'apport, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

A la suite des apports susmentionnés, le Souscripteur 2, le Souscripteur 3, le Souscripteur 4, le Souscripteur 5 et le Souscripteur 6 rejoignent l'assemblée en tant qu'associés et seront désignés, ensemble avec l'Associé Unique, comme les Associés.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont résolu de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille huit cent cinquante euros (EUR 1.250.850,-) à un montant de un million deux cent trente-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 1.238.350,-) par le rachat et l'annulation de cinq cents (500) Parts Sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et payer le prix de rachat de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à Polish Entreprise Fund VI, L.P.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés ont résolu de modifier et pleinement refondre les statuts de la Société qui désormais auront la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "CED Group II S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de Luxembourg Ville.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité, à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à, ou non contradictoire avec, l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent trente-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 1.238.350,-) divisé en trente-deux mille six cent trente-huit (32.638) Parts Sociales de Classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), sept mille deux cent quatre-vingt-seize (7.296) Parts Sociales de Classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), six mille (6.000) Parts Sociales de Classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), mille soixante-seize (1.076) Parts Sociales de Classe E (les "Parts Sociales de Classe E") et cinq cent vingt-quatre (524) Parts Sociales de Classe F (les "Parts Sociales de Classe F") ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toute référence ci-après à une "part sociale" ou aux "parts sociales" sera interprétée comme une référence à une des classes des part sociales ci-dessus (les "Parts Sociales") en fonction du contexte et le cas échéant.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale seront transférées.

Toute prime d'émission payée à l'égard des Parts Sociales de Classe A à leur émission sera allouée sur un compte de prime d'émission de la Société (le "Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A"). Toute prime d'émission payée à l'égard des Parts Sociales de Classe B à leur émission sera allouée sur un compte de prime d'émission de la Société (le "Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B"). Toute prime d'émission payée à l'égard des Parts Sociales de Classe C à leur émission sera allouée sur un compte de prime d'émission de la Société (le "Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe C"). Toute prime d'émission payée à l'égard des Parts Sociales de Classe D à leur émission sera allouée sur un compte de prime d'émission de la Société (le "Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe D"). Toute prime d'émission payée à l'égard des Parts Sociales de Classe E à leur émission sera allouée sur un compte de prime d'émission de la Société (le "Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe E"). Toute prime d'émission payée à l'égard des Parts Sociales de Classe F à leur émission sera allouée sur un compte de prime d'émission de la Société (le "Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe F").

Le Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A peut être incorporé dans le capital social de la Société contre l'émission des Parts Sociales de Classe A, sous réserve des Statuts.

Le Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B peut être incorporé dans le capital social de la Société contre l'émission des Parts Sociales de Classe B, sous réserve des Statuts.

Le Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe C peut être incorporé dans le capital social de la Société contre l'émission des Parts Sociales de Classe C, sous réserve des Statuts.

Le Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe D peut être incorporé dans le capital social de la Société contre l'émission des Parts Sociales de Classe D, sous réserve des Statuts.

Le Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe E peut être incorporé dans le capital social de la Société contre l'émission des Parts Sociales de Classe E, sous réserve des Statuts.

Le Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe F peut être incorporé dans le capital social de la Société contre l'émission des Parts Sociales de Classe F, sous réserve des Statuts.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que (1) moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés à laquelle des associés, présents ou représentés, et représentant au moins les trois quarts du capital social votent en faveur d'une telle cession (2) sous réserve des dispositions d'un pacte d'associés qui peut être conclu entre la Société et les associés de temps à autre (le "Pacte d'Associés"); et (3) moyennant le consentement de tous les détenteurs des Parts Sociales de Classe A le cas échéant conformément aux dispositions du Pacte d'Associés susmentionné. En cas de décès d'un associé, la cession des Parts Sociales à un non associé sous réserve de consentement d'au moins soixante-quinze pourcent des votes des associés survivants.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Réductions et Augmentations du Capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourvu que le quorum et la majorité prévus dans les Statuts ou la Loi, le cas échéant, sont respectés.

### Chapitre III. Gérance, Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par deux gérants, associés ou non associés dans la Société (le(s) "Gérant(s)"). Les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de deux classes de gérants: (les «Gérants de Classe A» et les «Gérants de Classe B» respectivement).

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeurs. Ils peuvent être renommés à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Les détenteurs des Parts Sociales de Classe A auront le droit de déterminer le nombre total des gérants du Conseil de Gérance, de désigner les gérants pour nomination et révocation par l'assemblée générale des associés. Les détenteurs des Parts Sociales de Classe B à F auront le droit conjointement d'avoir un observateur présent à toute réunion du Conseil de Gérance formellement convoquée. Un tel observateur aura accès à toutes les décisions ou résolutions du Conseil de Gérance, y compris des résolutions adoptées par téléphone, vidéoconférence, par un autre moyen de communication ou par le biais des résolutions circulaires sans le droit de voter ou de participer dans les délibérations.

Les Gérants ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande de deux (2) Gérants, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation lequel en principe est à Luxembourg.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.



Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants ("Résolution Circulaire des Gérants") est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiés par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Les décisions suivantes du Conseil de Gérance requièrent l'approbation écrite préalable de l'assemblée générale des associés statuant à l'unanimité:

- tout changement substantiel aux activités de la Société, CED Group S.à.r.l. et Kofola S.A., une société par actions de droit polonais (spółka akcyjna), ayant son siège social au Wschodnia Street 5, 99-300 Kutno, Pologne, enregistrée dans le registre des entrepreneurs détenu par le Tribunal d'Arrondissement (Sad Rejonowy) à Lodz, XX<sup>ème</sup> Division Commerciale du Registre National Judiciaire sous le numéro KRS 134518 ("Kofola");

- la cessation d'activités de la Société ou de Kofola et le commencement de leur liquidation.

La décision du Conseil de Gérance d'approuver une augmentation de capital d'une de ses filiales devra nécessiter l'approbation préalable de l'associé détenant des Parts Sociales de Classe A.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions déterminées par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, auront un intérêt personnel dans cette autre société ou firme, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris, mais sans s'y limiter, tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'assemblée de associés ou le cas échéant l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 15h CET.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, du/des commissaire(s) aux comptes, ou subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société en conformité avec la Loi.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure et Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, du/des commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par PDF via courrier électronique ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social. Toute résolution d'approuver une augmentation du capital de la Société nécessite en plus l'approbation du détenteur des Parts Sociales de Classe A.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au(x) commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi, jusqu'au moment où cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique, ou l'assemblée générale des associés le cas échéant, devra déterminer de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, qui peuvent être utilisés, en totalité ou en partie pour absorber des pertes existantes, s'il y en a, être versés à un compte de réserve, être reportés à l'année sociale nouvelle ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision unanime de l'assemblée générale des associés.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au pro rata de leur participation.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Sixième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir donné à tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises au registre des parts sociales de la Société.

### *Coûts et dépenses*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille euros (EUR 3.000).

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. Staniczek, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 février 2014. REM/2014/400. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014038694/962.

(140044495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

### **Athena Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 167.349.

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of March

Before Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Athena Capital S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notary deed of Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 05 March 2012, published in the Memorial number 999 of 18 April 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.349 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting is declared open with Mister Olivier Venditti, Director, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe, in the chair, who appointed as secretary Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr. Olivier Venditti, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

### *Agenda*

1. To amend the Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company with the changes required by the Law of 12 July 2013 regarding alternative investment fund managers, transposing Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers.

2. To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000).

3. To issue one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) new shares in the Company, with a par value of one euro (EUR 1) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

4. Payment and subscription into all new shares issued in cash.

5. To amend the Article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company.

6. To appoint Deloitte Audit, a société à responsabilité limitée having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-1220 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B67 895 as Auditor (réviseur d'entreprise agréée) of the Company.

7. To amend the Article 15 entitled Réviseurs d'entreprises of the Statutes of the Company.

8. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of represented shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders initialed "ne varietur" by the proxy holders and by the board of the meeting will also remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, neither convening notices nor publication were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

After duly considering each item of the agenda, the general meeting of shareholders adopted unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of the shareholders resolves to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

“ **Art. 3.** The purpose of the Company is to be appointed as and act as:

i) the managing general shareholder of one or more corporate partnerships (société en commandite par actions) incorporated under Luxembourg or foreign law qualifying as alternative investment funds under Directive 2011/61/EU including but not limited to Athena Capital Fund, SICAV-FIS, an investment company with variable capital (société à capital variable or SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé or SIF) and subject to the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds as subsequently amended; and/or

ii) management company for one or more entities qualifying as alternative investment funds under Directive 2011/61/EU organized under Luxembourg or foreign law, all the entities for which the Company will be appointed being referred to hereinafter as the “Funds”.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may, on behalf of the Funds, enter into any contract; purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Funds; proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign company; and exercise on behalf of the Funds and holders of shares/units of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Funds.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object. The Company must however remain within the limitations set out by the Funds' constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company shall be subject to the Law of 12 July 2013 regarding alternative investment fund managers, transposing Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers referred to hereinafter as the “Law of 2013”.

#### *Second resolution*

The general meeting of the shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000).

#### *Third resolution*

The general meeting of the shareholders resolves to issue one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) new shares in the Company, with a par value of one euro (EUR 1) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription and payment*

Time and Life S.A., with registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B162433, hereby declares to subscribe one hundred twelve thousand and five hundred (112,500)

new shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash of an amount of one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500).

The one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500) amount of is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000. -), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1. -) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Fifth resolution*

The general meeting of the shareholders resolves to appoint Deloitte Audit, a société à responsabilité limitée having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-1220 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B67 895 as Auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company.

#### *Sixth resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company, by deleting the actual articles 15.1. and 15.2 and introduce a new article 15.1., which shall from now on read as follows:

“ **Art. 15.1.** The annual financial statements of the Company will be audited by an auditor (réviseur d'entreprise agréé) who will be appointed by the General Meeting and whose fee will be charged to the Company's profits. The auditor will perform all duties prescribed in the Law of 2013.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand eight hundred Euro (EUR 1.800.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'«Athena Capital S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 Mars 2012, publié au Mémorial C numéro 999 du 18 avril 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167.349 (la "Société"). Les Statuts n'ont plus été modifiés depuis.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Venditti, administrateur, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Venditti, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société avec les changements requis à la loi du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement, la transposition de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs

2. Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent douze mille cinq cents euro (EUR 112.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) à cent vingt-cinq mille euro (EUR 125.000).



3. Emission de cent douze mille cinq cents (112.500) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

4. Le paiement et inscription dans toutes les actions nouvelles émises en numéraire.

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

6. Nomination de Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée qui a son siège social au 560, rue de Neudorf, L-1220 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67 895 comme réviseur d'entreprise agréée de la Société.

7. Modification de l'article 15 des statuts de la Société

8. Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de actions représentées, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les mandataires et le conseil de l'assemblée resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage ainsi que des publications d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir dûment considéré chaque point de l'agenda, l'assemblée générale des associés a adopté, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit

« **Art. 3.** L'objet de la Société est d'être nommé et agir comme:

i) l'actionnaire générale la gestion d'un ou plusieurs partenariats avec des entreprises (société en commandite par actions de droit luxembourgeois constituée) ou de droit étranger admissible en tant que fonds d'investissement alternatifs vertu de la directive 2011/61/UE, y compris mais sans s'y limiter à Athena Capital Fund, SICAV - FIS, une société d'investissement à capital variable (société à capital variable ou SICAV) organisé comme un fonds d'investissement spécialisé (fonds d'investissement spécialisé ou SIF) et soumis à la loi luxembourgeoise du 13 Février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés et ses modifications ultérieures et / ou

ii) société de gestion pour une ou plusieurs entités admissibles à titre de fonds d'investissement alternatifs vertu de la directive 2011/61/UE organisées sous droit luxembourgeois ou étranger, toutes les entités pour lesquelles la Société sera nommé étant dénommée ci-après les «Fonds»

La Société procède à des activités liées à la gestion, l'administration et la promotion des fonds. Elle peut, au nom du Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, les biens et, plus généralement, les actifs constitutifs de placements autorisés des fonds; procéder à initier ou toutes inscriptions et transferts à son nom ou au nom de tiers dans le registre des actions ou débetures d'une société luxembourgeoise ou étrangère et exercer pour le compte des Fonds et des porteurs de parts / actions des fonds, tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs des Fonds.

La Société peut également gérer ses propres actifs à titre accessoire et procéder à toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet. La Société doit cependant rester dans les limites fixées par les documents constitutifs des Fonds et les lois et règlements luxembourgeois applicables.

La Société est soumise à la loi du 12 Juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement, la transposition de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 Juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dénommée ci-après la «Loi de 2013»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent douze mille cinq cents euro (EUR 112.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) à cent vingt-cinq mille euro (EUR 125.000).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre cent douze mille cinq cents (112.500) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

### *Souscription et libération*

Time and Life S.A. avec siège social à 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162.433 déclare par la présente souscrire cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles actions et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent douze mille cinq cents euro (EUR 112.500).

Le montant d'un montant de cent douze mille cinq cents euro (EUR 112.500) est des à présent à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euro (EUR 125.000) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune».

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de la nomination de Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée qui a son siège social au 560, rue de Neudorf, L-1220 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895 comme réviseur d'entreprise agréé de la Société.

### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société en supprimant les actuels articles 15.1 et 15.2 et introduisant un nouvel article 15.1, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 15.1.** Les comptes annuels de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes (réviseur d'entreprise agréé) qui sera nommé par l'assemblée générale et dont les frais seront facturés aux bénéficiaires de la Société. Le commissaire aux comptes effectuera tous les devoirs prescrits par la Loi de 2013».

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille huit cent euro (EUR 1.800.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Signé: O. Venditti, M. Krecké et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mars 2014. Relation: LAC/2014/10801. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038589/228.

(140044914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

### **3nity Global, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 185.220.

### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatorze février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Kabanga KAYEMBE, master en finances et licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:



## **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société exercera toutes activités se rapportant au conseil, à la stratégie et l'organisation d'investissements.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «3nity Global».

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cinq cent (500) parts sociales ont été souscrites intégralement par Monsieur Kabanga KAYEMBE, prénommé.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
2. Monsieur Kabanga KAYEMBE, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: K. KAYEMBE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2014. Relation: LAC/2014/7889. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038509/115.

(140044103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Toiture Générale Nilles & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8351 Dahlem, 13, rue de Hivange.

R.C.S. Luxembourg B 185.223.

—  
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Léon NILLES, gérant de société, né à Luxembourg, le 17 décembre 1963, demeurant à L-8351 Dahlem, 13, rue de Hivange,

2.- Monsieur Gil NILLES, salarié, né à Luxembourg, le 7 juillet 1993, demeurant à L-8351 Dahlem, 13, rue de Hivange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TOITURE GENERALE NILLES & FILS S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Garnich.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objets:

- l'exploitation d'une entreprise de couverture, de ferblanterie, de charpente et de parachèvement, ainsi que la vente de matériaux y relatifs.

- la prise de participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités;

De manière générale, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Léon NILLES, préqualifié, quatre-vingt parts . . . . .	80
2.- Monsieur Gil NILLES, préqualifiée, vingt parts . . . . .	<u>20</u>
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer

de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.000,- €.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-8351 Dahlem, 13, rue de Hivange.

2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:

a) gérant technique: Monsieur Léon NILLES, préqualifié,

b) gérant administratif: Monsieur Gil NILLES, préqualifié.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Nilles, G. Nilles, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mars 2014. Relation: LAC/2014/10784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038470/107.

(140044214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**ABF Hyde Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 30.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.788.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ABF (No. 3) Limited, a company validly existing as a private limited company under the laws of England and Wales, having its registered office at Weston Centre, 10, Grosvenor Street, W1K4QY London, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies under number 00155305,

duly represented by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given under private seal in London, United Kingdom on 19 November 2013,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with the deed to the registration authorities.

The appearing party represented as here above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole member (the "Sole Member") of ABF Hyde Park Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.788, incorporated pursuant to a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 November 2003, published in Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1256 on 27 November 2003 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 May 2013 published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations) under number 1877 on 3 August 2013 (the "Company").

II. That the corporate capital of the Company is set at thirty thousand British Pound Sterling (GBP 30,000.-) represented by three hundred (300) corporate units with a par value of one hundred British Pound Sterling (GBP 100.-) each, which have been fully paid up.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

1. Decision to put the Company into voluntary liquidation;
2. Appointment of Mr. François BROUXEL, lawyer, born on 16 September 1966 in Metz, France, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as liquidator (the "Liquidator") of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator;
4. Granting of authorisation to the Liquidator and/or to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any required step relating to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda; and
5. Miscellaneous.

IV. That the Sole Member took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolved to put the Company into voluntary liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Sole Member resolved to appoint Mr. François BROUXEL, lawyer, born on 16 September 1966 in Metz, France, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

*Third resolution*

The Sole Member resolved to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the Sole Member of the Company.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Sole Member of the Company as he deems fit.

In dealing with third parties as well as in justice, the Liquidator will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances.

The Sole Member resolved to approve the remuneration of the Liquidator as it has been agreed by the concerned parties.

#### *Fourth resolution*

The Sole Member resolved to grant power of authorisation to the Liquidator and/or to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, to carry out any required step relating to the resolutions taken at the present extraordinary general meeting of the Sole Member.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at one thousand and two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was terminated.

Whereof, the present notarized deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, such person, represented as here above stated, signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung der englischen Fassung:**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am zweiundzwanzigsten November.

Vor Uns Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft ABF (No. 3) Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäß des Rechts von England und Wales, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in Weston Centre, 10, Grosvenor Street, W1K4QY London, England, eingetragen im Gesellschaftsregister ("Registrar of Companies") unter Nummer 00155305,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Michel BULACH, Avocat à la Cour, beruflich ansässig in 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in London, England, am 19. November 2013.

Besagte Vollmacht wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar vorliegender Urkunde beigelegt, um mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor genannt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

I. Dass sie die Alleingeschafterin (die „Alleingeschafterin“) der Gesellschaft ABF HYDE PARK INVESTMENTS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit eingetragenem Gesellschaftssitz in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter Nummer B 96.788, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Léon Thomas, bekannt als Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, vom 6. November 2003, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), Nummer 1256 vom 27. November 2003 und deren Satzung letztmalig gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, vom 3. Mai 2013, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), unter Nummer 1877 vom 3. August 2013 (die «Gesellschaft») abgeändert wurde, ist.

II. Dass das Gesellschaftskapital dreißigtausend britische Pfund Sterling (GBP 30.000.-), eingeteilt in dreihundert (300) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert britische Pfund Sterling (GBP 100.-), beträgt und vollständig eingezahlt wurde;

III. Dass die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung wie folgt lautete:

1. Eröffnung des freiwilligen Liquidationsverfahren über die Gesellschaft;
2. Ernennung Herrn François BROUXEL, Avocat à la Cour, geboren am 16. September 1966 in Metz, Frankreich, beruflich ansässig in 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, zum Liquidator der Gesellschaft (der „Liquidator“)
3. Festlegung der Befugnisse des Liquidators;

4. Bevollmächtigung des Liquidators und/oder jeden Rechtsanwalts der Kanzlei Wildgen, Partners in Law, zur Vor-  
nahme jeglicher Maßnahmen, die zur Umsetzung der aufgrund vorliegender Tagesordnung gefassten Beschlüsse erfor-  
derlich sind.

5. Sonstiges.

IV. Dass die Alleingeschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss, mit sofortiger Wirkung das freiwillige Liquidationsverfahren über die Gesellschaft  
zu eröffnen.

*Zweiter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss, Herrn François BROUXEL, Avocat à la Cour, geboren am 16. September 1966  
in Metz, Frankreich, beruflich ansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, zum Liquidator der Gesellschaft  
zu ernennen (der „Liquidator“).

*Dritter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss, dem Liquidator die in Artikel 144 ff. des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August  
1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, (das „Gesetz“) genannten Befugnisse zu übertragen.

Der Liquidator ist berechtigt, sämtliche Dokumente auszuführen und sämtliche Maßnahmen, einschließlich der unter  
Artikel 145 des Gesetzes genannten Maßnahmen, ohne vorherige Zustimmung der alleinigen Geschafterin der Ge-  
sellschaft zu ergreifen.

Der Liquidator ist von der Verpflichtung der Erstellung einer Inventarliste befreit und kann diesbezüglich vorbehaltlos  
auf die Gesellschaftsbücher der Gesellschaft zugrundelegen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung und im Zusammenhang mit besonderen oder spezifischen Maßnahmen,  
diesen Teil seiner Befugnisse für nach eigenem Ermessen festzulegende Dauer an einen oder mehrere Vertreter über-  
tragen.

Der Liquidator ist ebenfalls berechtigt, Vorauszahlungen auf Überschüsse der Gesellschaft an die Alleingeschafterin  
im eigenen Ermessen zu tätigen.

Gegenüber Dritten und vor Gericht verfügt der Liquidator über die Befugnis stets im Namen der Gesellschaft zu  
handeln.

Die Alleingeschafterin beschloss, die Höhe der Vergütung des Liquidators, wie von den Parteien zuvor vereinbart,  
zu bestätigen.

*Vierter Beschluss*

Die Alleingeschafterin beschloss, den Liquidator und/oder jeden Rechtsanwalt der Kanzlei Wildgen, Partners in  
Law, zu bevollmächtigen, jegliche Maßnahmen zu ergreifen, die zur Umsetzung der im Rahmen vorliegender außeror-  
dentlichen Geschafterversammlung getroffenen Beschlüsse erforderlich sind.

*Kosten, Bewertung*

Die Höhe der Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche seitens der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden  
Urkunde zu entrichten sind, wird auf tausend und zweihundert Euro (EUR 1.200.-) geschätzt.

Da sämtliche Punkte der Tagesordnung abgehandelt worden sind und kein weiterer Bedarf der Beratung bestand,  
wurde die Versammlung geschlossen.

Worüber notarielle Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, zum eingangs erwähntem Datum.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf  
Wunsch der erschienenen Person, in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; gemäß  
dem Wunsch der erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen  
Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung der Urkunde an die erschienene Partei, handelnd, wie zuvor erwähnt, hat diese zusammen mit dem  
Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 décembre 2013. LAC/2013/54443. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication  
au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038591/157.

(140044444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.



**Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.273.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Aircraft Holdings 1 (Offshore) Ltd., a limited company formed and existing under the laws of Bermuda, having its registered office located at Codan Services Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda and registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 48417 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 182273 and with a share capital of USD 20,000, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 November 2013, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda, and the Sole Shareholder expressly states having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) by the issuance of 30,000 (thirty thousand) new shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);
3. Subscription and payment by the Sole Shareholder for the new shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the latter to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) by the issuance of 30,000 (thirty thousand) new shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).



*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, represented as stated here above. The Contributor declares to subscribe the 30,000 (thirty thousand) new shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Shares"), and to fully pay them by way of a contribution in cash amounting to USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the Shares through the Contribution.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Aircraft Holdings 1 (Offshore) Ltd.: 50,000 (fifty thousand) shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

The notary acts that all of the 50,000 (fifty thousand) shares in the Company, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) divided into fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

**A comparu:**

Aircraft Holdings 1 (Offshore) Ltd., une limited company régie par les lois des Iles Bermudes, ayant son siège social sis à Codan Services Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Iles Bermudes et enregistrée auprès du Registrar of Companies of Bermuda sous le numéro 48417 (l'«Associé Unique» ou l'"Apporteur"),

ici représentée par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Aircraft Holding Solutions III Lux S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182273 et ayant un capital social de 20.000 USD, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été préalablement et dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 30.000 USD (trente mille Dollars Américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 50.000 USD (cinquante mille Dollars Américains) par l'émission de 30.000 (trente mille) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain);

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par la voie d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

6. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter ces actions; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chacun des documents.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 30.000 USD (trente mille Dollars Américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 50.000 USD (cinquante mille Dollars Américains) par l'émission de 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Ici intervient l'Apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur déclare souscrire 30.000 (trente mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les "Parts Sociales"), et les payer entièrement par voie d'un apport en numéraire d'un montant de 30.000 USD (trente mille Dollars Américains) (l'"Apport").

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Parts Sociales par voie de l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'Apport a été apportée.

*Quatrième résolution:*

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Aircraft Holdings 1 (Offshore) Ltd.: 50.000 (cinquante mille) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain).

Le notaire prend acte que les 50.000 (cinquante mille) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille Dollars Américains (50.000 USD) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision des es associés.»

Aucune autre modification n'est à effectuer à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, rémunérations et autres charges, sous quelque forme que ce soit, qui devront être supportés par la Société ou qui lui seront facturés en rapport avec son augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire susmentionné, le jour indiqué en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec nous notaire.

Le notaire susmentionné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014038572/188.

(140045107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**ASSOR (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 46.260.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ASSOR (Lux) S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 du 31 mars 1994,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.260.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.
2. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 telle que modifiée ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.
3. Divers.

B) Les actionnaires représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée «ne varietur» par la mandataire de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

*Seconde résolution:*

Suite à ce qui précède, l'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 telle que modifiée ayant prévu, entre autre, la société anonyme unipersonnelle:

### **«I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Assor (Lux) S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'activité de conseil économique.

Elle pourra également procéder à toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### **II. Capital social - Actions.**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt euros (1.280.580,- EUR) représenté par huit mille quatre cents (8.400) actions sans désignation de valeur nominale

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mardi du mois d'Avril à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra élire en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> Janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.



### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent quatre-vingt-quinze euros (1.195,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60726. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038627/211.

(140044769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

### Espace Zen S.A., Société Anonyme.

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8812 Bigonville, 12, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 120.549.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu

La société anonyme de droit luxembourgeois Pierre et Retraite S.A., établie et ayant son siège à L-5536 Remich, 9A, rue du Hierzeberg, immatriculée au registre du commerce de la ville de Luxembourg sous le numéro B 109135 (l'«Actionnaire unique»)

ici représentée par Madame Laura MAIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg au terme d'une procuration sous seing privé à elle délivrée en date du 27 février 2014, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement,

Agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société «ESPACE ZEN S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, au capital social de 31.000 EUR (trente et un mille euros), ayant son siège social à L-8812 Bigonville, 12, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 120549 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2006 par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à HESPERANGE, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, n°2251 page 108003 (ci-après «la Société»).

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société «ESPACE ZEN S.A.» (la «Société»), prénommée, a été mise en liquidation volontaire suivant un acte passé par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2388 du 6 novembre 2010 page 114604.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique propriétaire des trente et une (31) actions de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société, et déclare que la société n'a plus d'activité depuis le 21 septembre 2010.

En tant qu'Actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la clôture de la liquidation de la Société avec effet au 31 décembre 2012 et donner décharge au liquidateur.

L'Actionnaire unique déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'actionnaire unique, et qu'à ce titre les réserves et report à nouveau de la Société ont été incorporés à ceux de l'associé unique; une telle reprise se réalisant sans augmentation de capital de l'associé unique.

Dès lors l'actionnaire unique déclare que la liquidation de la société est achevée et que celle-ci est à considérer comme clôturée.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-5536 Remich, 9A rue du Hierzeberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'actionnaire unique ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MAIS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 mars 2014. Relation: LAC/2014/10007. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur* (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038767/63.

(140044628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

#### **Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2014039540/11.

(140045853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

#### **Maison du Fumeur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.736.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2014039586/11.

(140045641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---